

1.2

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230515-317231-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 23 mai 2023

Publié le 23 mai 2023

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 15 MAI 2023
SEANCE DU 15 MAI 2023**

Suite à la convocation en date du 28 avril 2023

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Frédéric BRICOUT, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Valérie LETARD, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Agnès DENYS donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Marie-Hélène QUATREBOEUFs donne pouvoir à Carole DEVOS, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Bernard BAUDOUX.

Absent(e)(s) : Valentin BELLEVAL, Anne-Sophie BOISSEAUX, Régis CAUCHE, Barbara COEVOET, Michel LEFEBVRE, Jean-Noël VERFAILLIE.

OBJET : Nature et durée des fonctions de l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint à la Direction Générale Adjointe Autonomie

Vu le rapport DRH/2023/190

Vu l'avis en date du 9 mai 2023 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

DECIDE à l'unanimité:

- de préciser que l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint en charge de l'Autonomie est assimilé à un emploi de Directeur Général Adjoint des Services des départements, au regard de l'article L. 412-6 du Code Général de la Fonction Publique ;
 - de préciser que la durée des fonctions liées à cet emploi fonctionnel de DGA Autonomie est de trois ans à temps complet.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 15 h 22.

67 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 8 pouvoirs.

Vote intervenu à 15 h 24.

Au moment du vote, 67 Conseillers départementaux étaient présents.

| | |
|-------------------------------|--|
| Nombre de procurations : | 8 |
| Absents sans procuration : | 7 |
| N'ont pas pris part au vote : | 0 |
| Ont pris part au vote : | 75 (y compris les votants par procuration) |

Résultat du vote :

| | |
|-----------------------------------|---|
| Abstention : | 0 |
| Total des suffrages exprimés : | 75 |
| Majorité des suffrages exprimés : | 38 |
| Pour : | 75 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s - Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits) |
| Contre : | 0 |

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 15 mai 2023

OBJET : Nature et durée des fonctions de l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint à la Direction Générale Adjointe Autonomie

La réorganisation de la Direction Générale Adjointe Solidarité (DGASOL) a été mise en œuvre le 7 novembre 2022. De cette réorganisation est née, notamment, la Direction Générale Adjointe Autonomie (DGAA) qui poursuit les ambitions suivantes :

- mettre en cohérence la politique autonomie sur le territoire pour faire face aux évolutions démographiques et sociales ;
- moderniser le service aux usagers pour garantir un accès unique aux droits et aux dispositifs PA/PH et assurer une équité de traitement de la demande ;
- améliorer l'accueil, l'information et l'orientation des personnes en renforçant le service de proximité ;
- améliorer la visibilité et la lisibilité de la politique autonomie pour les usagers et les partenaires.

La DGA Autonomie est dotée d'un poste de Directeur Général Adjoint qui a pour missions de seconder et de suppléer le Directeur Général des Services dans les thématiques liées à l'Autonomie, de diriger, sous son autorité, l'ensemble des directions et des services de la Direction Générale Adjointe et de coordonner l'organisation.

Conformément aux dispositions de l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, il convient, consécutivement à la réorganisation de la DGASOL, de préciser la nature de l'emploi fonctionnel ainsi que la durée des fonctions.

Cet emploi est exercé à temps complet. Il est pourvu par un fonctionnaire de catégorie A relevant de la filière administrative et du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux. L'agent occupant cet emploi perçoit la rémunération prévue par le statut de la fonction publique territoriale de la grille indiciaire de l'emploi fonctionnel, sauf si son indice de grade est supérieur à l'indice brut terminal de l'emploi occupé, et bénéficie de la NBI et du RIFSEEP.

L'emploi fonctionnel est d'ores et déjà inscrit au tableau des effectifs ; les crédits sont, quant à eux, inscrits au budget de l'exercice 2023.

Ainsi, il est proposé de préciser que l'emploi fonctionnel de DGA Autonomie est assimilé, au regard de l'article L. 412-6 du Code Général de la Fonction Publique, à un emploi de Directeur Général Adjoint des Services des départements, pour une durée de trois ans à temps complet.

Je propose au Conseil départemental :

- de préciser que l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint en charge de l'Autonomie est assimilé à un emploi de Directeur Général Adjoint des Services des départements, au regard de l'article L. 412-6 du Code Général de la Fonction Publique ;
- de préciser que la durée des fonctions liées à cet emploi fonctionnel de DGA Autonomie est de trois ans à temps complet.

| CODE GRAND ANGLE | | ENGAGEMENTS | | |
|------------------|-----------|-------------|-----------------|--------------------------|
| OPERATION | ENVELOPPE | AUTORISES | DEJA CONTRACTES | PROPOSES DANS LE RAPPORT |
| 36002OP006 | 36002E01 | 90 293 965 | 21 011 257 | 127 000 |

Christian POIRET
Président du Département du Nord